



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 006

Le mercredi 22 octobre 2025

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le mercredi 22 octobre 2025

• (1635)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): Bienvenue à la sixième réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes.

Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 24 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Les deux comparaissent par vidéoconférence.

Si vous devez lever la main à l'aide de la fonction « Lever la main », assurez-vous d'avoir votre casque d'écoute approuvé ou levez simplement la main si vous avez besoin d'attirer notre attention.

Veuillez porter attention aux appareils utilisés, pour les interprètes. L'oreillette doit être placée sur le petit autocollant. Il y a des conseils sur la façon d'éviter les retours de son. Veuillez en prendre connaissance afin de ne pas causer de problèmes à nos interprètes.

Notre premier groupe de témoins se compose du chef de police du Service de police de la tribu des Blood, Grant Buckskin, et d'Annick Wylde, directrice du Service de police de Pikogan, qui comparaissent tous deux par vidéoconférence.

Vous disposerez de cinq minutes chacun, puis nous passerons à nos séries de questions et réponses de six minutes.

Sans plus tarder, je cède la parole aux témoins qui sont en ligne.

Grant Buckskin (chef de police, Blood Tribe Police Service): Bonjour. Merci beaucoup.

Oki.

Je suis le [Le témoin s'exprime en pied-noir]. Je suis fier d'être membre de la tribu des Blood et chef de police du Service de police de la tribu des Blood. Comme je l'ai dit plus tôt, mon nom anglais est Grant Buckskin.

Je tiens à remercier le Comité de m'offrir l'occasion de faire une brève déclaration. J'espère que nos préoccupations seront entendues et prises en compte.

Je travaille pour les services de police des Premières Nations depuis 35 ans. Non seulement je sers ma collectivité d'origine, mais j'ai aussi eu l'honneur de servir d'autres communautés des Premières Nations en Alberta et au Manitoba. Année après année, les difficultés des services de police des Premières Nations demeurent les mêmes, malgré d'innombrables discussions. Il y a le sous-finan-

cement chronique, un mode de financement défaillant, les problèmes de recrutement et de maintien en poste, le racisme et les préjugés systémiques, le manque de confiance et de responsabilité et l'absence de lois sur les services de police essentiels.

L'absence de loi fédérale accordant aux services de police autochtones le statut de service essentiel a pour conséquence que les forces de police autochtones n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes protections que les autres forces. Cela inhibe et limite également notre pouvoir de négociation dans les discussions en matière de financement.

Il va sans dire que ce sont des enjeux considérables, qui ont fait l'objet de documentation et de discussions abondantes. Dès qu'il est question de désigner les services de police des Premières Nations services essentiels, il y a une hésitation et un refus de reconnaître l'égalité de nos services avec les services de police non autochtones.

Je vous pose les questions suivantes: nos services de police autochtones ne sont-ils pas aussi importants que les autres? Ne méritons-nous pas la même désignation? Serions-nous confrontés aux mêmes difficultés si nous étions un nouveau service de police dans une petite municipalité?

Divers rapports ont été publiés sur les défis qui se posent. Ce sont les défis mêmes que je viens d'énumérer, mais il y a très peu de mesures qui sont prises pour les relever. D'autres chefs de police et associations réclament la désignation de service essentiel depuis des années, mais elle demeure hors de notre portée. Je n'ai pas participé aux discussions sur les services essentiels, mais l'histoire montre qu'il y a souvent un biais lorsqu'il s'agit des Premières Nations. Je soupçonne que c'est le cas ici.

Je m'adresse à vous aujourd'hui dans l'espoir que nous puissions nous entendre sur l'importance de cette désignation pour les services de police des Premières Nations. Encore une fois, je vais demander combien d'autres comités, rapports et réunions seront nécessaires pour ressasser les mêmes questions à répétition sans rien régler. Nous connaissons les enjeux. Nous connaissons les difficultés, des difficultés auxquelles nous nous heurtons depuis le premier jour.

Pour conclure, j'espère que notre participation et les paroles que nous prononcerons aujourd'hui seront entendues et qu'un plan d'action sera élaboré. Nous sommes toujours là, nous offrons des services de police adéquats et culturellement adaptés à nos communautés respectives, malgré les difficultés, et nous continuerons de le faire. Nous demandons seulement d'être traités équitablement et de la même manière que nos homologues et les services de police non autochtones.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Buckskin.

Nous allons passer à notre prochaine intervenante, s'il vous plaît.

Vous avez cinq minutes.

[Français]

Annick Wylde (directrice, Service de police de Pikogan): Mesdames et messieurs les parlementaires, monsieur le président, membres du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, je vous remercie de me recevoir aujourd'hui.

Nous sommes réunis sur le territoire ancestral non cédé de la nation Anishinabe, ma nation, qui habite, protège et honore ces terres depuis des temps immémoriaux. Je remercie également les intermédiaires et le personnel du Comité.

[La témoin s'exprime en langue autochtone.]

Je m'appelle Annick Wylde et je suis directrice du service de police de Pikogan depuis cinq ans, policière depuis 37 ans et vice-présidente de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec. Je parle aujourd'hui à titre de travailleuse de terrain, qui vit quotidiennement les répercussions concrètes des décisions de financement et de gouvernance.

Premièrement, je parlerai de la stabilité du financement. La stabilité du financement est la clé de tout. Travailler dans le cadre d'ententes à court terme, c'est vivre dans l'incertitude permanente. Nous ne pouvons ni planifier nos embauches, ni garantir la formation, ni remplacer l'équipement à temps. Une entente-cadre de cinq ans, indexée au coût de la vie et révisable à mi-parcours, nous donnerait enfin la prévisibilité nécessaire pour gérer efficacement nos services.

Quand nous pouvons planifier nos dépenses, nous regroupons les achats, nous obtenons de meilleurs prix, et surtout, nous protégeons nos agents, nos policiers.

Je le dis franchement: la prévisibilité coûte moins cher que l'urgence.

Dans mon service, cette stabilité éviterait de devoir choisir entre deux mauvaises options: fonctionner avec du matériel périmé ou reporter des patrouilles. Mes agents ont déjà porté des vestes pare-balles périmées parce que les délais d'approvisionnement et les budgets imprévisibles ne nous laissaient aucun autre choix. Aucun autre service de police au Québec n'accepterait cela.

Un autre enjeu nous fragilise, et c'est le rattrapage actuariel de nos régimes de retraite. Les hausses salariales récentes étaient nécessaires, mais, sans financement pour ajuster les régimes, nous transférons la facture aux petites organisations comme la mienne. Nos fonds de pension ne sont pas à la hauteur de ceux des corps de police provinciaux ou municipaux. Le résultat en est que nos policiers font autant d'investissements et courent autant de risques que les autres, mais ils n'obtiennent pas la même sécurité de la retraite.

Si nous voulons recruter des gens et retenir la relève, il faut que la parité soit réelle, même en ce qui concerne les régimes de pension. C'est une question de justice, mais aussi de viabilité. Un fonds consacré au rattrapage actuariel permettrait d'assurer cette équité sans affaiblir nos activités.

Je vais vous parler de la formation. Je fais partie de la dernière cohorte formée à l'école de police autochtone. Je suis allée à l'académie de police autochtone de Mashteuiatsh avant que la formation

ne soit centralisée à l'École nationale de police du Québec, ou ENPQ, à Nicolet. C'était un modèle de proximité et d'adaptation culturelle auquel je crois profondément.

Aujourd'hui, quand j'envoie un policier suivre une formation avancée ou de perfectionnement à l'ENPQ, je perds une ressource sur le terrain et je dois payer des heures supplémentaires au personnel qui reste pour combler ce manque. Pour un petit service comme le mien, ces coûts s'additionnent rapidement.

Pourtant, nous avons dans nos rangs des formateurs issus de corps de police autochtones pleinement certifiés par l'ENPQ. Par exemple, un instructeur d'Opitciwan formé à Nicolet pourrait venir donner la même formation à mon équipe, mais il ne peut pas le faire sans obtenir une dérogation administrative de l'ENPQ. Cette dérogation, qui prend des semaines à obtenir, ralentit inutilement le perfectionnement de nos policiers et alourdit la gestion pour des formations pourtant équivalentes.

● (1640)

Nous demandons donc une exemption complète de l'obligation selon laquelle la formation de nos policiers doit être faite exclusivement par l'École nationale de police du Québec. Nos services devraient pouvoir organiser localement la formation avec des instructeurs qualifiés provenant d'autres corps de police autochtones selon des normes reconnues et équivalentes. C'est déjà le cas, par exemple, pour un formateur d'Opitciwan pleinement certifié, qui ne pourrait pourtant pas enseigner ailleurs sans autorisation administrative.

Donner cette formation chez nous est plus rapide, plus économique...

Le président: Merci.

[Traduction]

Vos cinq minutes sont écoulées. Vous aurez amplement le temps de nous en dire plus pendant la période des questions.

Nous allons passer à notre première série de questions de six minutes.

Nous allons commencer par M. Morin.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos deux témoins de nous avoir fait part de leur point de vue aujourd'hui.

Oki, chef Buckskin. Nous nous sommes rencontrés il y a quelques semaines à l'occasion de l'inauguration du centre de justice du chef Crop Eared Wolf. Comme j'ai des liens familiaux avec les Kainai, bien que je sois du territoire du Traité n° 6, j'étais très fier de voir cela.

Les Kainai ont leurs propres forces policières depuis longtemps. Nous entendons constamment dans cette étude, jusqu'à maintenant, que les solutions doivent vraiment venir des communautés. Les Kainai démontrent depuis longtemps, par leurs investissements et leur prise de risques, qu'ils souhaitent sérieusement protéger leur communauté.

Nous connaissons les difficultés propres au financement et à la reconnaissance, mais j'espère que vous pourrez nous en dire plus sur les réussites et des leçons acquises pour les autres communautés des Premières Nations, métisses ou inuites qui veulent créer leurs propres forces policières. J'espère qu'à l'avenir, il y aura plus d'aide.

Pouvez-vous nous nommer quelque chose que vous auriez fait différemment, en rétrospective, et quelques réussites? Pouvez-vous résumer brièvement les meilleures leçons que les Kainai ont apprises depuis la création du service de police de la tribu des Blood, dont d'autres nations peuvent s'inspirer?

• (1645)

Grant Buckskin: Je suis particulièrement fier du fait que...

Permettez-moi de revenir un peu en arrière. J'ai commencé ma carrière ici au début des années 1990. À l'époque, nous savions déjà que nous faisons face à de nombreux défis, mais une chose qui est toujours restée constante et dont nous avons toujours été fiers, c'est que nous connaissons bien la communauté et les gens d'ici. Je veux dire que ces personnes ne sont pas seulement des membres de la communauté. Ce sont aussi des membres de la famille. Ce sont des amis. J'ai grandi ici. Au cours de ma carrière, j'ai parfois eu à intervenir auprès de membres de ma famille et d'amis dans des situations pas tellement bonnes, mais il y a une chose qui a toujours été, c'est que nous nous comportons toujours avec respect pour notre culture, la façon dont nous avons grandi et ce que nos aînés et les gardiens du savoir nous ont enseigné.

Au fur et à mesure que notre service a évolué et qu'il a commencé à prendre de l'expansion, nous sommes restés fidèles à nos valeurs, et c'est encore le cas aujourd'hui. Ma plus grande fierté, c'est que nous ne ménageons aucun effort pour nous assurer de demeurer un service de police adapté à la culture. Nous tenons compte de nos coutumes. Nous nous inspirons de certaines parties de la Kainayssini, la déclaration des aînés. Nous la respectons en l'intégrant à notre énoncé de mission et à nos valeurs. C'est ce dont nous sommes le plus fiers. Nous avons toujours fait face aux mêmes difficultés, mais nous nous sommes toujours débrouillés. Nous avons trouvé des moyens de survivre. En plus de cela, nous sommes en train de mettre en place un service adapté à la culture. Nous sommes aussi particulièrement fiers du fait que, malgré tous ces défis...

Il n'y a pas seulement des Autochtones non plus. Mon service de police ne se compose pas strictement de membres des Premières Nations. J'ai des agents non autochtones. Depuis le premier jour, nous nous sommes toujours fait un point d'honneur de leur dire: « Vous allez apprendre à connaître notre culture. Nous ne vous l'imposerons pas de force, mais il viendra un temps où, dans le cadre de vos fonctions, vous irez à des endroits où nous aurons besoin que vous soyez respectueux. » Nous les aidons. Je peux dire en toute honnêteté que maintenant, tous mes agents, qu'ils soient autochtones ou non, membres de la communauté ou non, sont très respectueux envers notre peuple.

L'une des choses les plus importantes, c'est que les services de police tiennent maintenant compte des traumatismes. Ce n'est pas unique au service de police de la tribu des Blood, cela touche tous les autres services de police des Premières Nations, parce que les policiers autochtones, en particulier, ont vécu eux-mêmes des traumatismes. Nous le savons. Les services de police qui tiennent compte des traumatismes n'ont rien de nouveau pour les policiers autochtones.

Billy Morin: Merci, monsieur Buckskin.

Je pourrais peut-être poser une question complémentaire dans le sens de certaines des forces que vous avez mentionnées et des aspects difficiles liés aux conflits d'intérêts propres aux communautés autochtones, avec les familles et les considérations de cette nature. L'afflux de drogues de rue comme le fentanyl est une situation difficile à laquelle la Tribu des Blood a été confrontée au cours de la dernière décennie. Je me souviens même d'avoir entendu parler d'un délai de trois semaines pour des funérailles. C'est une situation très pénible pour la nation.

Le Canada est bien sûr aux prises avec une crise semblable. Le problème ne touche pas seulement les Premières Nations. Il est présent à Lethbridge, à Edmonton, à Calgary et à Toronto, ainsi que sur la côte Ouest et la côte Est. Nous ne serons jamais satisfaits tant que nous n'aurons pas éradiqué complètement les décès liés aux drogues dures, mais je comprends que les choses se sont un peu améliorées grâce à plusieurs initiatives et à des méthodes s'appuyant sur le principe « qui aime bien, châtie bien », comme on le dit dans nos communautés.

Qu'a fait la Tribu des Blood pour s'attaquer à la crise des drogues au cours des dernières années?

• (1650)

Le président: Je suis désolé, monsieur Buckskin. Cela nous amène à la fin des six minutes, mais peut-être aurez-vous l'occasion de répondre à cette question dans vos échanges avec un autre intervenant.

Nous passons à M. Battiste qui dispose de six minutes.

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à vous deux des services que vous rendez à la population et de votre engagement envers la justice.

Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre beaucoup parler de vos deux forces policières, du nombre de personnes que vous représentez et du nombre de policiers qui travaillent pour vous.

Aux fins du rôle que vous remplissez jour après jour, dans quelle mesure est-il important que vos communautés soient desservies par des gens qui en sont membres ou qui font partie de la nation? J'aimerais que chacun d'entre vous prenne une minute pour me répondre.

Monsieur Buckskin, vous pouvez commencer.

Grant Buckskin: D'accord. Cela peut être extrêmement délicat, surtout si vous assurez le maintien de l'ordre dans votre communauté d'origine. Comme je l'ai déjà indiqué, j'ai eu affaire au cours de ma carrière à des membres de ma famille, à des oncles, à des tantes et à des cousins, et la plupart du temps, ils ont été très respectueux. Bien sûr, il y aura une période où ils seront en colère contre vous. Cela peut durer deux ou trois semaines, mais vous les rencontrez lors d'une activité familiale, ils présentent leurs excuses et vous passez à autre chose.

L'une des choses les plus difficiles, et je dois le dire d'emblée parce que c'est arrivé récemment... Nous avons eu un événement ici il y a quelques jours. Le sergent par intérim a dû prendre en charge les interventions à la suite d'un incident qui a mené au décès d'un proche parent. Il y a des situations de ce genre. Personnellement, j'ai dû composer avec la mort subite d'un cousin proche avec qui j'ai grandi. Vous devez alors mener une enquête parce que, toutes ces considérations mises à part, vous demeurez un agent de police et vous avez encore des tâches à accomplir.

Par ailleurs, vous pouvez aussi avoir à répondre à un appel en intervenant auprès de quelqu'un qui est agité. La personne est en colère et sous l'influence de la drogue ou de l'alcool en fait, dans l'exemple qui me vient à l'esprit. Vous arrivez sur place et l'individu vous reconnaît. Il sait qui vous êtes et n'ignore pas que vous faites partie de la même communauté. Il est alors plus disposé à vous parler. Vous connaissez ces gens. Vous savez comment ils sont, alors vous leur laissez deux ou trois minutes de plus pour exprimer leur colère ou se vider le cœur, mais cinq minutes plus tard, vous sortez de la maison avec eux menottés, et ils en rient.

J'ai également eu à traiter des plaintes impliquant d'autres individus qui n'étaient pas membres de la nation. Lorsque les policiers arrivent, ces gens-là ne les reconnaissent pas, ne savent pas qui ils sont, si bien que, forcément, le degré d'agressivité ne diminue pas. La tension demeure très élevée.

Jaime Battiste: Puis-je vous arrêter un instant? Diriez-vous que le fait pour un policier de connaître un membre de sa nation et de pouvoir parler sa langue aide à désamorcer les situations dans la réserve?

Grant Buckskin: Absolument. Si les gens vous reconnaissent et que vous êtes en mesure de parler leur langue, la situation prend une toute autre tournure.

Jaime Battiste: Merci.

Je vais m'adresser à Mme Wylde.

Si vous pouviez poursuivre cette réflexion, le fait de pouvoir compter sur des membres de votre nation qui peuvent parler votre langue aide-t-il vos services de police communautaires?

[Français]

Annick Wylde: Oui, ça nous aide beaucoup.

Quand je suis dans une situation où la personne est un membre de ma communauté, je lui parle dans ma langue. Ça va plus vite, parce que le lien de confiance est déjà là. C'est plus facile, plus rapide et plus efficace. Je suis alors un point de repère pour cette personne.

• (1655)

[Traduction]

Jaime Battiste: Madame Wylde, vous avez parlé un peu de l'académie de police autochtone dans votre région. Pouvez-vous m'en dire plus sur les écoles de police autochtones qui existent actuellement? À votre connaissance, combien y en a-t-il au Canada?

[Français]

Annick Wylde: En fait, l'Académie de police autochtone de Ma-sh-teuiatsh n'existe plus. Les 22 corps de police autochtone du Québec vont désormais à l'École nationale de police du Québec, ou ENPQ. Or, certains n'y vont plus, parce qu'ils ont des problèmes de compréhension de la langue. Il n'y a pas de traduction du français à l'anglais. C'est pour cette raison que plusieurs personnes ne vont plus à l'École nationale de police du Québec. Je n'en connais pas le pourcentage exact, mais je sais que des corps de police autochtone anglophone ont de la difficulté à obtenir des documents traduits en anglais. C'est un problème. Il manque aussi de formateurs anglophones. Certaines formations ne sont pas offertes automatiquement en anglais à l'École nationale de police du Québec.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Je cède maintenant la parole à M. Lemire pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, madame la directrice de police Wylde.

Je suis particulièrement fier de vous voir. La dernière fois que nous nous étions croisés, c'était, si je ne m'abuse, à la première pelletée de terre du nouveau poste de police de Pikogan pour la Première Nation Abitibiwinni. Je dois dire que je suis très fier de vous. Je vous félicite également de votre présentation, qui était très claire.

J'aimerais vous poser une première question.

En tant que femme cheffe de police autochtone, avez-vous le sentiment que cela peut inspirer la nouvelle génération, particulièrement les jeunes femmes de votre communauté, qui pourraient devenir cheffes de police et s'engager en vue de la sécurité et envers la communauté?

Annick Wylde: Oui, j'y crois. Plusieurs jeunes filles sont venues me voir. Des étudiantes provenant aussi de cégeps sont également venues me voir. J'ai eu des échanges non seulement avec des étudiantes, mais aussi avec des étudiants. En tant que femme policière, depuis 37 ans, je prends toujours cela à cœur.

Je suis fière d'être policière. J'ai donné un discours dans le cadre du 50^e anniversaire de l'École nationale de police du Québec, et cela a ouvert des portes. Effectivement, j'aimerais avoir encore plus d'étudiants, mais le recrutement n'est pas toujours facile. Cependant, je peux vous dire que nous y travaillons fort.

Sébastien Lemire: Vous semblez avoir manqué un peu de temps pour terminer vos remarques préliminaires, qui étaient effectivement très claires.

Aimeriez-vous ajouter des commentaires?

Annick Wylde: Oui. J'avais encore quelques éléments à présenter. Puis-je continuer?

Sébastien Lemire: Je vous offre du temps pour cela.

Annick Wylde: D'accord.

Je parlais justement de formation. Je soutiens d'ailleurs la création d'une académie autochtone bilingue au Québec. Cela permettrait de structurer une approche régionale, tout en respectant les normes de formation du ministère en matière de certification. Je prône la création d'une école de police pour les Premières Nations, qui serait adaptée à la sécurisation culturelle. Ce n'est pas facile pour un étudiant de quitter sa communauté et de tout laisser derrière lui. Il a peut-être déjà une famille. Il est donc important qu'il soit entouré des siens et qu'il se trouve auprès de formateurs autochtones qualifiés.

Je voulais aussi dire un mot au sujet du service 911, qui représente une difficulté opérationnelle importante. Faute d'un centre de répartition consacré aux services du 911, après chaque intervention, nos policiers doivent encore rédiger à la main ou à l'ordinateur les cartes d'appel. Cela alourdit le travail et augmente les délais, ce qui met parfois des vies en danger. À 3 heures du matin, sans réseau 911 fonctionnel, sans appui radio, un patrouilleur peut souvent recevoir une information incomplète. Ce sont des risques évitables. Nos communautés doivent être branchées au réseau 911, avec des protocoles clairs et un financement partagé entre les gouvernements. Il ne s'agit pas de créer un système parallèle, mais d'arrimer nos services aux normes communes du Québec pour garantir une réponse rapide, sécuritaire et équitable.

Après 37 ans de service, je crois profondément que la stabilité du financement, la parité des régimes de retraite, la formation adaptée et reconnue, ainsi que l'accès complet au service 911 sont les quatre piliers qui permettraient à nos corps de police de jouer pleinement leur rôle en ce qui concerne les services essentiels.

• (1700)

Sébastien Lemire: *Meegwetch.*

C'est très clair.

Dans un autre ordre d'idées, au Québec, la commission Viens a servi de catalyseur pour améliorer les relations entre les policiers et les communautés autochtones. Selon vous, quels progrès concrets ont été réalisés, depuis 2019, en matière de formation culturelle, de mécanismes de reddition de comptes et d'accès à des services de police adaptés aux réalités des Premières Nations, notamment à votre service de police à Pikogan?

Annick Wylde: Au poste communautaire où j'ai travaillé, c'était positif de ce côté-là. Toutefois, plusieurs choses n'ont pas été respectées. Je ne saurais vous dire précisément quels appels à l'action tirés du rapport de la commission Viens n'ont pas été respectés. Même si je ne les ai pas pris en note, je peux vous dire qu'ils n'ont pas tous été respectés par le gouvernement. Par contre, d'autres l'ont été et ce fut une réussite.

Sébastien Lemire: Pouvoir reconnaître que les services de police autochtones sont essentiels semble être un grave problème. Des discussions sont en cours à ce sujet. Cela a une grande importance, notamment en région, en Abitibi-Témiscamingue. On parle aussi de créer une police régionale autochtone anishinabe.

En quoi le fait de désigner les services de police autochtones comme étant un service essentiel pourrait-il faire la différence pour vous?

Annick Wylde: Premièrement, il faut que les services de police autochtones soient désignés service essentiel, et il faut que ce soit inscrit dans la loi.

Présentement, c'est considéré comme un simple projet. Il est essentiel que les services de police autochtones soient considérés ainsi. Les 22 corps de police autochtones du Québec pourraient bénéficier de cette désignation. Ça devrait déjà avoir été fait.

Sébastien Lemire: Il faudrait également augmenter le nombre de services de police autochtones.

Meegwetch.

Le président: Merci.

[Traduction]

Vos six minutes sont écoulées. Merci.

Nous passons maintenant au deuxième tour de questions.

M. Schmale, du Parti conservateur, dispose de cinq minutes.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins de participer à cette étude très importante dans le cadre de laquelle nous essayons de trouver une voie à suivre en ce qui concerne les services de police autochtones. Je pense que toutes les parties sont extrêmement intéressées à dégager une piste de solution pour que cela se concrétise un jour, le plus tôt possible, espérons-le.

J'ai une question pour les deux témoins. Monsieur Buckskin, je vais commencer par vous, si vous me le permettez.

En réponse à des questions précédentes, vous avez énuméré certains des défis à surmonter. Vous voudrez bien m'excuser si cela m'a échappé, mais j'aimerais avoir une idée des types de crimes que vous voyez le plus souvent. Constatez-vous qu'un petit nombre d'individus récidivent et que le système de justice fait fausse route avec le régime de mise en liberté sous caution actuellement en vigueur qui remet si rapidement les récidivistes dans nos rues?

Pourriez-vous nous donner une idée de ce avec quoi vous devez composer?

Je vais demander à Mme Wylde de répondre également, puis j'aurai quelques questions complémentaires.

Grant Buckskin: Absolument.

Nous sommes régulièrement confrontés ici à ce qu'on appelle des crimes contre la personne. Il y a beaucoup de crimes violents et de voies de fait graves. Le taux de récidive est assez élevé. Nos programmes de libération sous caution et de remise en liberté des délinquants arrêtés sont inefficaces. Nous intervenons, nous attrapons un malfaiteur, nous le mettons en prison et il est remis en liberté. Vous considérez son casier judiciaire et ses antécédents, et vous vous dites que cet homme ne devrait peut-être pas être remis en liberté, et c'est pourtant ce que l'on fait sur-le-champ. Je ne sais pas comment régler le problème, et je ne pourrais même pas dire que je sais par où commencer.

Notre système de justice a besoin d'une refonte. Cela pourrait nous ramener directement, surtout du côté des Premières Nations... Nous avons tous ces problèmes sociaux. Nous sommes tous instruits ici et nous savons tous, en particulier au sein des communautés des Premières Nations, d'où ces problèmes sociaux tirent leur origine. Nous sommes toujours aux prises avec ce problème. Ce sont les effets résiduels de la colonisation dont nous avons été victimes.

Je comprends tout à fait cela en tant qu'agent de police et en tant que membre des Premières Nations. Des changements doivent être apportés, que ce soit dans le cadre de notre système de justice ou quant à la façon dont nous menons nos audiences sur le cautionnement. Il faut revoir et modifier l'ensemble du processus.

• (1705)

Jamie Schmale: Merci, monsieur Buckskin.

Madame Wylde, je vous pose la même question.

[Français]

Annick Wylde: Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

[Traduction]

Jamie Schmale: Oui, absolument. Il s'agissait en fait d'avoir une idée de ce avec quoi vous et votre équipe devez composer au quotidien. D'après ce que nous ont dit les témoins précédents, il y a habituellement un petit nombre de personnes qui commettent de plus en plus de crimes. Ces gens-là se font arrêter, sont libérés sous caution et retournent immédiatement dans la collectivité, où ils continuent leur petit manège. Je veux simplement savoir si votre situation est semblable à celle que l'on nous a décrite lors de témoignages précédents.

Le président: Vous avez environ 30 secondes pour une brève réponse.

[Français]

Annick Wylde: Il est certain que nous avons de grands problèmes sociaux, nous aussi.

Ça vient certainement des pensionnats. Ça ne date pas d'hier. Je pense qu'il faut revoir le système de justice, comme M. Buckskin l'a dit. La situation est la même pour nous, au Québec.

Moi aussi, j'interviens auprès des membres de ma famille. Nous les arrêtons, le système de justice les remet en liberté et ils reviennent dans la communauté. Ensuite, c'est nous qui devons traiter avec ces personnes et gérer ces situations. Il faut toujours nous consulter d'abord dans le cas de changements majeurs et être à l'écoute.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Madame Lavack, vous avez cinq minutes.

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci à vous deux d'être ici avec nous aujourd'hui et de nous faire part de ces renseignements importants. J'ai une question pour chacun d'entre vous.

Monsieur Buckskin, je crois que le service de police de la Tribu des Blood a récemment reçu un financement fédéral de 6,8 millions de dollars dans le cadre du Programme des installations de services de police des Premières Nations et des Inuits pour la construction d'un nouveau détachement. Je crois comprendre que la province de l'Alberta et la Tribu des Blood ont également contribué à cet important projet, ce qui montre bien qu'avec ce genre de partenariat, lorsque tout le monde est à la table et s'investit, nous pouvons progresser ensemble et faire avancer les choses. De votre point de vue, que pouvons-nous faire pour tirer parti de ce type de collaboration afin de garantir un soutien durable et à long terme pour les services de police autochtones?

Grant Buckskin: Pour moi, la réponse est assez évidente. Il faudrait que les services de police des Premières Nations soient désignés comme étant des services essentiels. Cela nous placerait sur un pied d'égalité, ce qui serait tout à fait juste. Cela nous ramène à tous les problèmes dont nous avons parlé plus tôt, et notamment au recrutement et au maintien en poste. Depuis que j'ai été nommé chef de police, j'ai probablement perdu 10 agents au profit d'autres services de police. Chaque fois que nous faisons une entrevue de départ, on nous dit toujours la même chose: nous n'avons pas de régime de retraite solide.

Nous avons essayé de nous arrimer à des régimes de retraite en Alberta et à l'échelle fédérale, mais nous nous sommes sans cesse heurtés à des obstacles. On nous sert systématiquement l'argument du modèle de financement, du fait qu'il s'agit d'un programme. On hésite à nous intégrer au régime de crainte que, comme c'est le cas pour n'importe quel programme, le financement en vienne à être interrompu. On pourrait mettre un terme au programme, et le régime perdrait alors également sa part des sommes engagées. C'est d'abord et avant tout la désignation à titre de services de police essentiels qui pourrait améliorer notre sort.

● (1710)

Ginette Lavack: Merci beaucoup de cette réponse.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Wylde.

[Français]

Vous avez récemment reçu l'appui du gouvernement du Québec pour lancer un modèle d'intervention en itinérance et en santé mentale. Ce partenariat entre la police et les travailleurs psychosociaux s'inspire un peu de l'approche utilisée à Val-d'Or.

Pourriez-vous nous parler un peu plus de cette approche auprès de la communauté? Qu'espérez-vous accomplir grâce à ce modèle?

Annick Wylde: J'espère que nous aurons une bonne collaboration pour aider la communauté. Ce sera plus facile pour nos policiers lorsqu'il y aura des escalades au cours des interventions. Ce sera également plus rapide quand nous aurons des problèmes avec des gens concernés par la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. La présence de l'intervenant ou de l'intervenante va aider les policiers sur le terrain.

Ginette Lavack: Le projet est-il déjà commencé?

Annick Wylde: Il va débiter prochainement.

Ginette Lavack: En février, les policiers attendaient toujours l'embauche de personnes-ressources pour les interventions psychosociales.

Est-ce toujours un problème ou a-t-on atteint certaines cibles d'embauche?

Annick Wylde: C'est tout un défi d'avoir une ressource issue de la communauté pour établir un lien de confiance.

Ginette Lavack: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Lemire pour une période de deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Wylde, en début de semaine, nous avons reçu le capitaine Robert Durant de la police de Val-d'Or. Je trouvais intéressant de l'entendre parler de la police mixte et de la collaboration avec votre service de police. Il nous a mentionné que vous aviez dû prendre des décisions difficiles à cause du financement, si j'ai bien compris.

Pouvez-vous nous expliquer comment le manque de financement a eu un effet sur les services que vous donnez sur le terrain dans le cadre de cette police mixte?

Annick Wylde: Je n'étais déjà plus là quand il y a eu des coupes dans le financement du poste communautaire. J'ai été rapatriée ici avant, alors ça ne m'a pas touchée.

Sébastien Lemire: La communauté de Pikogan donne-t-elle un coup de main à la police de Val-d'Or? Comment cela se passe-t-il sur le terrain?

En parallèle, j'aimerais savoir si vous venez parfois en aide à des Autochtones en situation de détresse dans des milieux urbains, comme à Amos ou à Val-d'Or.

Annick Wylde: Oui, ça m'est arrivé. Vous savez, quand on parle la langue d'une personne, on devient un point de repère pour elle. C'est plus facile de parler en anishinabe avec une intervenante en itinérance qui parle cette langue. Un lien de confiance s'établit.

Sébastien Lemire: La collaboration avec des policiers blancs est-elle positive? Pouvez-vous me parler de l'expérience que vous avez avec les autres policiers? Comment cela améliore-t-il les mœurs ou la connaissance de la réalité des Premières Nations sur le terrain?

• (1715)

Annick Wylde: Des policiers allochtones travaillent directement chez nous. Plusieurs sont partis et sont maintenant à la Sûreté du Québec. Ils ont de la facilité à intervenir auprès des Premières Nations.

Je trouve donc que c'est un bon mélange et un bon échange.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

Je prends les dernières secondes pour vous féliciter encore et pour vous remercier de votre engagement. *Chi-meegwetch.*

Annick Wylde: *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Lawrence pour les cinq prochaines minutes.

Philip Earle (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence ici aujourd'hui et des services que vous rendez à la population.

On nous a rappelé à maintes reprises qu'il est important que les services de police offerts dans les communautés autochtones soient considérés comme étant essentiels. Je vous ai entendu tous les deux parler de fonds insuffisants, et j'aimerais savoir quels en sont les effets pour les corps de police que vous dirigez.

Comment se traduit exactement pour vous cette insuffisance du financement? Est-ce qu'il n'y a pas assez d'agents sur le terrain? S'agit-il d'infrastructures déficientes ou d'un manque d'équipement?

Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails à ce sujet?

Grant Buckskin: Pour nous, c'est tout cela à la fois. Nous avons un problème de recrutement, de main-d'œuvre et de ressources. C'est très difficile, et je vais revenir à une remarque que le chef Jerrel Swamp a faite récemment. Comment peut-on approcher un jeune de la communauté pour qu'il se joigne au service de police quand on ne peut pas lui offrir une pension adéquate, des avantages sociaux et tout ce qui vient normalement avec ce type d'emploi? Nous ne pouvons rien leur offrir de tout cela.

S'ils veulent travailler dans la police, alors ils se tournent vers Lethbridge ou Calgary. Comme on offre là-bas tous ces avantages, où pensez-vous que le jeune va décider d'aller? Ils ne vont pas venir travailler pour le service de police de la Tribu des Blood. Ils vont poser leur candidature dans un service municipal qui leur offre tous ces autres avantages que je ne peux pas leur offrir. C'est là que l'effet commence à se faire sentir sur les ressources. Nous n'arrivons pas à trouver suffisamment de personnel qualifié.

J'ai 37 personnes sous mes ordres en ce moment, et c'est le nombre le plus élevé que nous ayons eu. Certaines des restrictions applicables au Programme des services de police des Premières Nations ont été levées, de sorte que nous sommes maintenant en mesure de créer des unités spécialisées que les services de police non autochtones tiennent pour acquises, comme une escouade canine ou une section des enquêtes générales. C'est une combinaison de tout cela.

Je ne veux pas prendre trop de temps. Je vais donner à mon homologue l'occasion de vous répondre également.

Philip Earle: Nous vous écoutons, madame Wylde.

[Français]

Annick Wylde: Comme je l'ai dit, la stabilité du financement est la clé de tout. L'important, c'est aussi d'être reconnu comme un service essentiel. Comme je l'ai expliqué, dans notre cas, on a besoin d'équipement dans toutes les sphères. La stabilité du financement, le régime de retraite, la formation, tout ça, c'est important.

Bien sûr, je peux planifier le recrutement, mais je ne peux pas toujours garantir la formation et le remplacement de l'équipement à temps, à cause du financement. C'est toujours une difficulté.

Par exemple, si une entente se terminait demain matin, qu'est-ce que je pourrais dire à mon personnel? J'ai déjà dû assermenter quelqu'un comme constable spécial parce que l'entente n'était pas encore signée.

L'important, c'est la stabilité du financement et le fait d'être reconnu comme un service essentiel.

• (1720)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Zimmer pour une période de cinq minutes.

À vous la parole, monsieur Zimmer.

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être des nôtres aujourd'hui.

Comme vous le savez, nous poursuivons notre étude sur les services de police des Premières Nations et des Inuits.

Je me tourne d'abord vers M. Buckskin. Dans un article publié le 27 octobre 2022, on indique que les chefs de police exhortent Ottawa à ne pas compter sur leurs forces pour superviser le programme de rachat d'armes à feu. L'article dit ceci:

Les libéraux prévoient mettre en place un programme de rachat obligatoire qui offrira une indemnisation aux propriétaires et aux entreprises touchés.

Comparaisant devant un comité de la Chambre des communes au nom de l'Association canadienne des chefs de police, le chef de police de Regina, Evan Bray a déclaré que le rachat sera un processus administratif qui exigera énormément de travail.

Bray a dit aux députés que la police est déjà débordée et qu'elle n'a pas les ressources nécessaires pour administrer le programme de rachat.

Les chefs de police sont très nombreux à s'opposer au plan libéral de confiscation des armes à feu. Nous nous penchons sur le manque d'accessibilité, et vous avez même mentionné dans votre déclaration qu'il est difficile de recruter des agents et de les garder en poste. Étant donné ce nombre limité de recrues et d'agents à votre disposition, estimez-vous que l'on utilise efficacement les effectifs déjà insuffisants de vos services de police en leur demandant de s'en prendre aux membres des Premières Nations et aux Inuits qui possèdent une arme à feu et sont respectueux de la loi?

Grant Buckskin: Absolument pas. Ce serait un gaspillage total de ressources. Nous sommes déjà à bout de souffle, et je ne vais pas mettre la communauté en danger en retirant des ressources de première ligne pour superviser un programme semblable. Non, ce serait un gaspillage total de ressources.

Bob Zimmer: Merci, monsieur Buckskin.

Ma deuxième question s'adresse à Mme Wylde.

Je vais vous citer le rapport de la vérificatrice générale sur la question que nous étudions aujourd'hui. À la page 17, au paragraphe 3.54, le rapport indique ce qui suit:

Nous avons constaté qu'au cours des cinq dernières années, la Gendarmerie royale du Canada n'avait pas pourvu la totalité des postes liés aux ententes communautaires tripartites pour lesquels elle avait reçu un financement dans le cadre du Programme. Cela signifie que certaines collectivités signataires d'ententes communautaires tripartites n'avaient pas obtenu le nombre convenu de policières et de policiers pour accroître les services de police fournis au titre d'ententes provinciales ou territoriales de services de police.

Encore une fois, cela revient à la question que j'ai posée au chef de police précédemment, mais le gouvernement libéral veut toujours utiliser ces ressources policières limitées pour cibler les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Madame Wylde, alors même que d'innombrables chefs de police s'opposent à la confiscation et à l'interdiction des armes à feu par les libéraux, êtes-vous favorable à ce que l'on demande à des agents de police des Premières Nations et des Inuits déjà surchargés de travail de s'en prendre aux membres des Premières Nations et aux Inuits qui possèdent une arme à feu et sont respectueux de la loi alors qu'ils ne sont pas à l'origine du problème?

[Français]

Annick Wylde: Je suis désolée, mais je n'ai pas bien compris la question. Il faudrait qu'elle soit interprétée en français pour que je la comprenne.

[Traduction]

Bob Zimmer: N'y avait-il pas d'interprétation? Est-ce que l'interprétation fonctionne, monsieur le président? J'en suis à trois minutes et demie, et je viens de...

[Français]

Le président: Est-ce que ça va?

[Traduction]

On m'indique que tout va bien. Qui a un problème?

Bob Zimmer: Le témoin n'a pas entendu la question.

[Français]

Sébastien Lemire: J'étais dans la lune, mais, effectivement, l'interprétation ne fonctionnait pas.

Ça fonctionne maintenant, mais l'interprétation ne s'est pas faite pendant qu'il posait sa question.

[Traduction]

Je suis désolé, mais j'étais...

● (1725)

Bob Zimmer: Devrais-je répéter la question? J'en suis à trois minutes...

Le président: Répétez cette question, et si nous ne pouvons pas l'entendre, alors je vous rendrai votre temps de parole.

Annick Wylde: Je suis désolée.

Bob Zimmer: Il n'y a pas de quoi. Je ne vous blâme pas.

Ma deuxième question s'adressait donc à vous.

Je citais le paragraphe 3.54 du rapport de la vérificatrice générale sur le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuits:

Nous avons constaté qu'au cours des cinq dernières années, la Gendarmerie royale du Canada n'avait pas pourvu la totalité des postes liés aux ententes communautaires tripartites pour lesquels elle avait reçu un financement dans le cadre du Programme. Cela signifie que certaines collectivités signataires d'ententes communautaires tripartites n'avaient pas obtenu le nombre convenu de policières et de policiers pour accroître les services de police fournis au titre d'ententes provinciales ou territoriales de services de police.

Je vais même ajouter le paragraphe 3.55:

Au cours des trois dernières années, alors que le financement dans le cadre du Programme destiné au personnel policier a augmenté, la Gendarmerie royale du Canada n'a pas été en mesure de pourvoir ces postes additionnels, ce qui a créé un écart important entre le nombre de postes financés de policières et de policiers et le nombre de postes pourvus.

Nous avons entendu l'autre chef de police, et je suis persuadé que c'est la même chose pour vous. Il est difficile de recruter de nouveaux agents.

Compte tenu de cela et des innombrables autres chefs de police qui s'opposent à la confiscation et à l'interdiction des armes à feu par les libéraux, êtes-vous favorable à ce que l'on demande à des agents de police des Premières Nations et des Inuits déjà surchargés de travail de s'en prendre aux membres des Premières Nations et aux Inuits qui possèdent une arme à feu et sont respectueux de la loi alors qu'ils ne sont manifestement pas à l'origine du problème?

[Français]

Annick Wylde: Je sais que la GRC respecte le nombre d'agents convenu dans l'entente tripartite. Pour ma part, je respecte aussi le nombre d'agents.

Toutefois, je n'ai pas compris la fin de la dernière question à cause de l'interprétation. Je suis désolée.

[Traduction]

Bob Zimmer: Je peux la répéter.

Je vais peut-être parler plus lentement pour aider les interprètes.

Le président: Le temps est presque écoulé.

Si vous avez besoin de plus de temps, vous pourriez peut-être transmettre votre question par écrit.

Bob Zimmer: Non. J'aimerais la poser maintenant.

[Français]

Annick Wylde: D'accord.

[Traduction]

Bob Zimmer: Nous nous sommes essayés deux fois. Je vais tout simplement parler plus lentement.

Le président: Vous pouvez poser la question, mais je pense que nous allons devoir demander une réponse par écrit, sauf si la réponse est très brève.

Jamie Schmale: Je pense que c'était plutôt un problème technique, qu'il avait encore du temps.

Le président: J'ai ajouté le temps.

Nous allons tout simplement procéder rapidement.

Allez-y.

Bob Zimmer: Madame Wylde, si cela fonctionne, je peux parler un peu plus lentement.

Un très grand nombre de vos collègues chefs de police s'opposent à l'interdiction de confisquer des armes à feu, et je me demande si vous êtes d'accord pour confier aux services de police des Premières Nations et des Inuits qui manquent déjà de personnel la tâche de s'en prendre à des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois dans leurs communautés alors que ce ne sont pas eux le problème.

En gros, ce que je demande, c'est pourquoi les agents de police perdraient un temps précieux à s'en prendre à des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois plutôt qu'à des criminels?

[Français]

Annick Wylde: Je pense que c'est une question de sécurité. C'est important. Les policiers doivent pouvoir faire pression à cet égard. C'est une question de sécurité pour les agents sur le terrain, et c'est important.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Le temps est écoulé.

Allez-y, monsieur Battiste.

Jaime Battiste: Monsieur le président, pour très bien comprendre les enjeux, nous allons inviter beaucoup de témoins ici, et ils auront probablement tous un service de police différent et une situation différente. Les conservateurs, le Bloc et moi avons eu des discussions à ce sujet.

Il serait formidable que nos témoins nous donnent de l'information pour que nous puissions poser de très bonnes questions. Le greffier pourrait peut-être obtenir quelques renseignements de base sur les témoins, surtout en ce qui concerne le moment où leurs services de police ont été établis, le nombre de collectivités où ils mènent leurs activités, la superficie concernée et la proportion d'agents de police autochtones.

Il s'agirait essentiellement de recueillir ces renseignements pour que nous ayons une idée des services de police uniques de chaque communauté dans le but de nous aider à poser les bonnes questions.

• (1730)

Le président: C'est légitime. Nous allons veiller à ce que ce soit fait.

Le temps est maintenant écoulé.

Merci beaucoup à nos témoins.

Quelqu'un a levé la main.

Madame Gervais, vous pouvez fournir par écrit l'information demandée par M. Schmale.

Allez-y, monsieur Buckskin.

Grant Buckskin: En réponse à la dernière question sur l'information nécessaire, nous téléverons tous nos rapports annuels sur notre site Web, bloodtribepolice.com. Vous y trouverez l'essentiel de l'information demandée concernant les appels de service de la population sur le territoire. Tout est là.

Le président: Merci beaucoup.

Le greffier travaillera avec vous et les prochains témoins pour obtenir cette information. J'en suis très reconnaissant.

Merci beaucoup.

Chi-meegwetch.

Je vais suspendre la séance pendant que nous nous préparons à recevoir nos prochains témoins.

• (1730)

(Pause)

• (1735)

Le président: Je vous souhaite à nouveau la bienvenue pour la deuxième partie de la réunion.

Aujourd'hui, nous accueillons Georgina Nagano, fondatrice et directrice générale, et Una Gair, dirigeante principale des opérations, toutes deux de House of Wolf and Associates Inc.

Nous accueillons également Cheryl Gervais, cheffe de police du Treaty Three Police Service.

Je vais commencer par House of Wolf and Associations Inc., pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Georgina Nagano (fondatrice et directrice générale, House of Wolf and Associates Inc.): Monsieur le président, distingués membres du Comité, bonsoir.

Merci de nous avoir invitées à témoigner devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes dans le cadre de votre étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones.

D'entrée de jeu, j'aimerais souligner que je m'exprime sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe.

Je m'appelle Gina Nagano, Tr'ondëk Hwëch'in du clan du loup. Je suis née à Dawson City, au Yukon, mais je vis à Whitehorse.

En 1985, je suis entrée à la Gendarmerie royale du Canada, la GRC, à l'âge de 19 ans. J'y suis restée 21 ans et j'ai travaillé dans de nombreuses communautés autochtones du Nord du Canada. En 2006, j'ai pris ma retraite en tant que sergente ici à Ottawa après ma dernière affectation dans les services nationaux de police autochtones. Après ma courte retraite de la GRC, j'ai travaillé sept ans pour le ministère de la Justice puis un an pour le Service correctionnel du Canada.

J'ai fondé House of Wolf and Associates, une entreprise spécialisée en sécurité communautaire qui appartient à des Autochtones et qui est établie au Yukon. Nous travaillons avec des nations partout dans le Nord et l'Ouest du Canada pour restaurer la sécurité à notre façon.

Le président: Excusez-moi, madame Nagano. Pouvez-vous parler un peu moins vite pour permettre aux interprètes de suivre le rythme?

Merci.

Georgina Nagano: D'accord. J'essaie de faire mes cinq minutes.

J'aimerais présenter Una Gair, ma dirigeante principale des opérations et une alliée de longue date dans le travail que nous faisons avec les nations.

La politique sur les services de police des Premières Nations et des Inuits a été conçue dans le but de financer un travail de police consciencieux et adapté à la culture. Ce n'est pas le cas. Si c'était le cas, je ne serais pas ici. Des millions de dollars n'ont toujours pas été dépensés et 61 postes financés n'ont pas été pourvus.

Je veux souligner ce que le collègue de la vérificatrice générale a dit pendant la réunion du 8 octobre du Comité. Selon leur plus récent examen effectué en 2024, on n'a pas donné suite aux mêmes recommandations élaborées et acceptées par Sécurité publique Canada en 2014. Dix ans plus tard, on a tiré la même conclusion. C'est une politique de 1996, et on n'a toujours pas de paramètres ni de reddition de comptes.

Ce que nous avons en place, c'est une porte tournante et des déclarations de façade dans lesquelles la GRC se félicite elle-même. Ces déclarations se font dans le contexte d'ententes communautaires tripartites qui s'appuient sur une analyse discutable des données. Pendant ce temps, des communautés attendent encore l'environnement sécuritaire qu'on leur a promis.

Monsieur Zimmer, pour revenir à votre observation judicieuse de la réunion du 8 octobre que le Comité a consacrée à cette étude, la GRC ne peut pas convaincre assez de personnes de travailler pour elle, encore moins de déménager dans des collectivités éloignées où elles n'ont pas de racines. En tant qu'ancienne agente de la GRC chargée du recrutement, vous ne voulez pas que je commence à parler des obstacles au recrutement autochtone.

En réalité, l'argent provenant du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, ou PSPPNI, qui doit servir à assurer la sécurité des Autochtones, sert plutôt à payer les heures supplémentaires et les coûts opérationnels, les billets d'avion des membres qui se rendent sur place et repartent pour assurer le roulement pendant les congés ou le salaire des personnes en détachement dont on a désespérément besoin pour s'occuper des activités générales de maintien de l'ordre. Le résultat, c'est qu'il n'y a aucune continuité, aucune relation nouée et aucun lien de confiance. Les communautés signent pour avoir des agents dévoués, mais ce qu'ils obtiennent, c'est une porte tournante et une promesse non respectée.

Que ce soit clair: ce n'est pas un échec des bons agents qui travaillent fort pour offrir des services de police. C'est structurel. Ce n'est pas du tout sans rappeler l'histoire collective entre les Autochtones et les services de police du Canada.

Les nations font ce qu'elles font de mieux: elles ont commencé à travailler en contournant ces systèmes. Elles ont érigé les leurs pour répondre à leurs besoins, comme elles le font depuis des temps immémoriaux.

Je suis certain que M. Hanley, qui milite pour que ce travail soit fait dans le Nord, et l'ancienne cheffe Doris Bill de la Première Nation Kwanlin Dün, qui a déjà témoigné devant ce comité, vous ont parlé d'agents de sécurité communautaire formés qui font une tour-

née tous les jours, rendent visite aux personnes âgées, surveillent les personnes vulnérables et désamorcent les conflits avant qu'ils ne deviennent des crises. À Teslin, deux aînées, les « deadly aunties », s'assurent que tout le monde rentre à la maison sain et sauf, surveillent la communauté et soutiennent les familles dans une situation de conflit.

Les Premières Nations de Selkirk, de Carcross-Tagish, de Na-Cho Nyäk Dun, des Tlingit de Taku River et des Dénés daylu ont toutes mis sur pied des versions d'équipes communautaires de sécurité. D'autres nations sont en train d'en faire autant. Ces personnes ne sont pas armées, préconisent la prévention, inspirent grandement confiance et rendent des comptes à leurs gouvernements et aux gens, et ils coûtent une fraction de ce que coûte le travail de police axé sur l'approche réactive.

Il ne s'agit pas de projets pilotes; cela fonctionne. C'est d'ailleurs ce que confirment les premières données. À Kwanlin Dün, le nombre d'appels d'urgence a considérablement chuté lorsque les agents de sécurité communautaire ont commencé à effectuer régulièrement des patrouilles. On est passé d'une douzaine d'appels par mois à quelques-uns seulement. Les citoyens disent qu'ils se sentent plus en sécurité et qu'ils sont plus disposés à communiquer avec les agents de sécurité communautaire avant qu'une situation ne devienne une crise. Nous avons observé la même tendance à Teslin et à Selkirk. Il y a moins d'appels reçus par la police, moins d'incidents violents, des données de meilleure qualité sur les affaires criminelles pour permettre à la GRC d'intenter des poursuites et une confiance communautaire nettement supérieure.

Selon la description de la vérificatrice générale, c'est ce qui manque dans le programme. Il faut un véritable engagement, des résultats concrets et un financement qui est mis à la disposition des personnes qu'on veut aider.

Comme vous l'avez rappelé au Comité, monsieur Morin, il faut que cette responsabilité « soit rendue aux collectivités. Voilà où réside la solution. » Vous avez raison. Les nations ont déjà montré que cela fonctionne.

Nos recommandations sont simples et proviennent directement des communautés à qui nous offrons nos services. Ce sont les mêmes qui sont décrites dans notre livre blanc.

Premièrement, il faut reconnaître dans la loi que les programmes de sécurité dirigés par des Autochtones sont des services essentiels au même titre que les services de police, qu'ils sont sur un pied d'égalité.

Deuxièmement, il faut un financement direct prévu dans des ententes pluriannuelles fondées sur les besoins.

Troisièmement, il faut respecter la souveraineté des données. Les nations doivent avoir accès à leurs propres données sur la sécurité et le bien-être, y compris à l'aide d'un système universel de collecte de données ventilées sur les crimes, pour faire un suivi de ce qui fonctionne et obliger les responsables des systèmes à rendre des comptes.

● (1740)

Quatrièmement, il faut soutenir la capacité, pas la contrôler. Il faut investir dans une formation, un mentorat et une évaluation dirigés par des Autochtones afin que les nations puissent continuer de prendre les devants.

Le président: Madame Nagano, je vais vous arrêter ici puisque nous avons dépassé un peu le temps alloué, mais j'imagine que vous aborderez le reste de votre témoignage en répondant aux questions.

Nous passons maintenant à Cheryl Gervais pour cinq minutes, s'il vous plaît.

• (1745)

Cheryl Gervais (cheffe de police, Treaty Three Police Service): *Good evening.* Bonsoir.

Honorables membres du Comité, merci de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. C'est un honneur de participer à l'étude sur les services de police et de sécurité publique autochtones en tant que cheffe de police de Treaty Three Police Service.

Mon point de vue est façonné par mon expérience. Je suis une femme issue de la Première Nation Iskatewizaagegan n° 39, la fille de survivants des pensionnats et des externats indiens, une mère, membre de la communauté et membre de longue date du Treaty Three Police Service. Dans chacun de ces rôles, je cherche à servir de modèle à suivre pour nos jeunes et à amplifier la voix des personnes que nous servons, tant au sein de mon organisation que des communautés auxquelles nous offrons nos services. Chaque jour, nos agents travaillent pour assurer la sécurité du public tout en renforçant la confiance et les liens culturels, mais nos communautés continuent néanmoins de faire face à des inégalités importantes qui sont directement liées à un sous-financement chronique et à des structures de programme désuètes.

Lorsque nous parlons du racisme systémique dans le système de justice, nous devons d'abord le nommer. C'est présent non seulement dans les institutions, mais aussi dans les cadres qui les orientent. Les services de police autochtones fonctionnent depuis des décennies en vertu d'un modèle qui n'a jamais été conçu pour nos réalités. Même aujourd'hui, dans les négociations sur le financement, on nous a demandé de nous conformer à des systèmes qui ne tiennent pas compte de nos besoins uniques. C'est un racisme systémique concret, car les structures sont érigées sans nous puis nous sont imposées.

Le rapport de 2024 de la vérificatrice générale et de nombreuses études ont fait écho à ce que nous savons depuis longtemps, à savoir que le financement demeure inéquitable, qu'il manque de partenariats avec les communautés et que les programmes n'ont pas été adaptés à l'autodétermination des Autochtones. Ces difficultés ne se limitent pas au travail de la police. Chaque jour, nos agents réagissent à des problèmes ancrés dans le même sous-financement systémique, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'infrastructure ou de l'éducation. La sécurité publique ne peut pas être dissociée de ces conditions plus générales. Lorsque les services de police autochtones sont sous-financés, des communautés entières en subissent les conséquences.

Notre service demeure néanmoins proactif. Nous avons mis en place des programmes novateurs, donné suite aux priorités en matière de santé mentale par l'entremise des chefs de police autochtones de l'Ontario et instauré le port de caméras, mais ce progrès repose encore sur un financement ponctuel, sans investissements durables dans la formation, la dotation ou l'infrastructure. On ne demande à aucun autre service de police au Canada de faire des compromis de manière aussi constante en ce qui a trait à la sécurité, au bien-être et à la durabilité.

À propos des obstacles au recrutement autochtone, nous devons reconnaître notre histoire. Le Treaty Three Police Service a été créé pour nous réapproprier notre relation avec le maintien de l'ordre. Pourtant, 20 ans plus tard, nous continuons d'avoir de la difficulté à répondre aux besoins de nos communautés. Je l'ai constaté de mes propres yeux lorsque nous avons perdu Wabaseemoong à cause de ces mêmes lacunes. Il y a toutefois des éléments positifs. Notre programme communautaire de cadets et notre campagne 22 For You mobilisent des jeunes dans chacune de nos collectivités, ce qui les aide à voir les services de police pas comme une force externe, mais comme un service ancré dans leurs propres valeurs et identités.

Cette étude demande comment les gouvernements peuvent collaborer avec les nations autochtones pour favoriser la sécurité. La réponse commence par le leadership autochtone. On doit se demander quelles autres personnes doivent prendre place à la table. Le principe de « rien ne se fait pour nous sans nous », défendu par les familles de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, doit orienter ce travail.

Au Treaty Three Police Service, nous l'avons vécu par l'entremise de notre examen opérationnel étayé par la communauté que nous avons effectué avec PricewaterhouseCoopers, qui définit ce que la sécurité signifie vraiment du point de vue de la communauté. Les personnes ayant le plus de liens avec la communauté sont les mieux placées pour définir la sécurité et déterminer comment nous pouvons l'assurer. Le Canada doit avoir un véritable partenariat avec les Premières Nations, un partenariat qui se fonde sur le respect des compétences, l'autodétermination et le droit à une sécurité publique équitable.

Pour conclure, je mentionne que les services de police autochtones sont essentiels. Ils méritent la même reconnaissance, les mêmes ressources et le même respect que les autres services de police de notre pays.

Meegwetch. Je suis impatiente de répondre à vos questions.

Le président: *Meegwetch.*

Monsieur Melillo, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Gervais, d'être parmi nous virtuellement. Je suis content de vous revoir.

Nous avons déjà parlé de certaines des restrictions prescriptives imposées au Treaty Three Police Service et à d'autres services de police des Premières Nations. De quelle façon cette sorte de cadre que le gouvernement fournit nuit-il à votre capacité de faire votre travail comme vous le voulez, avec l'efficacité voulue, lorsqu'on sait déjà où ces fonds seront affectés?

• (1750)

Cheryl Gervais: À cela, je vais répondre qu'il ne fait aucun doute, en progressant dans l'organisation... J'ai commencé à travailler pour le service de police en 2003 et j'ai évolué au sein de l'organisation avec l'objectif de prendre ma retraite une fois dans le bureau du coin de l'étage en tant que cheffe de police. Tout au long de ma carrière d'agente, j'ai certainement vu la beauté des services de police autochtones, et à mesure que j'ai progressé dans l'organisation — et c'est d'autant plus vrai dans mes fonctions de cheffe de police, alors que je participe aux rencontres de financement, que je participe à certaines réunions en tant que cheffe de police —, j'ai aussi vu les défis et disparités auxquels font face les services de police autochtones.

Votre question concernant le cadre, le PSPPN, le modèle que nous devons respecter, renvoie certainement à cela. Nous sommes parfaitement habitués de faire plus avec moins, ce qui renforce encore une fois notre communauté et se traduit par des partenariats. Cependant, il en découle également des difficultés liées à la santé mentale de mon personnel compte tenu de l'étendue géographique que nous couvrons, du type de demandes de service auxquelles nous répondons et du manque de soutien et même de ressources communautaires lorsque nous essayons d'aider nos communautés.

Encore une fois, dans nos négociations sur le financement, on s'attend à ce que nous utilisions des modèles ou des systèmes qui ne sont pas conçus pour nous, qui ne tiennent pas compte des réalités culturelles, des services efficaces et équitables auxquels notre communauté s'attend de la part du Treaty Three Police Service pour se sentir en sécurité... Nous n'y arrivons pas. Depuis plus de 20 ans, nous disons que nous sommes désolés, que nous manquons d'argent, que nous essayons. J'en ai assez de le répéter. J'en ai assez de l'entendre. Nous voyons maintenant les efforts déployés avec le Treaty Three Police Service en collaboration avec le service de police UCCM Anishnaabe et le service de police d'Anishinabek afin de faire front commun et de s'opposer à ces cadres, comme le PSPPN, et afin que les dirigeants des services de police s'expriment d'une seule voix pour préconiser le changement.

Je pense que le témoin précédent a parlé du manque d'unités spécialisées dans le cadre du programme, ce qui n'est plus le cas, et c'est formidable. C'est un pas dans la bonne direction. J'ai toutefois de la difficulté avec le recrutement. Comment suis-je censée pourvoir ces postes?

Eric Melillo: Merci beaucoup de cette réponse approfondie. Je vous en suis très reconnaissant.

Comme vous l'avez mentionné, le Treaty Three Police Service et vous-même faites un travail exceptionnel avec des ressources très limitées, et je vous suis donc reconnaissant de tout ce que vous faites pour assurer la sécurité des gens sur notre territoire.

De toute évidence, depuis quelques années, nous observons une vague de criminalité d'un bout à l'autre du Canada, dans les municipalités, au sein des Premières Nations et partout ailleurs. La réforme de la mise en liberté sous caution a mené à la libération d'un grand nombre de récidivistes violents. D'un bout à l'autre du pays, on observe une augmentation des activités des gangs, du trafic de drogue et de produits illégaux. Chose certaine, le Nord-Ouest de l'Ontario, le territoire visé par le Traité n° 3, ne fait pas exception.

Je me demande si vous pouvez parler de ce problème et de ce qu'on voit dans les communautés du territoire visé par le Traité n° 3. Vous avez mentionné les unités spécialisées, le maintien en

poste et, de toute évidence, ce qui est fait pour s'attaquer à ces problèmes. Les unités spécialisées sont souvent nécessaires, que ce soit pour lutter contre les gangs, le trafic de drogue ou la traite des personnes.

Je sais que j'ai abordé beaucoup de choses, mais je me demande si vous pouvez parler de la nécessité des unités spécialisées et du maintien en poste.

• (1755)

Cheryl Gervais: Absolument.

Concernant la réforme de la mise en liberté sous caution et les incidents liés au trafic de drogue et à d'autres problèmes de ce type, notre service sait évidemment très bien comment répondre aux appels de service pour des crimes graves. Dans les unités spécialisées, nous avons du personnel, mais là encore, on parle d'un financement ponctuel et non durable, de ressources qui sont retirées de nos effectifs de première ligne. C'est difficile pour nous, car notre population s'attend à ce que nous assurions une présence dans leur collectivité. Notre examen opérationnel l'a clairement montré. Il ressort des discussions que nous avons eues avec les gens que leurs attentes à l'égard d'un service de police autochtone sont bien différentes de celles à l'égard d'un service de police municipal. Nos collectivités veulent voir un véhicule de police circuler tous les jours.

Lorsqu'il s'agit de pourvoir les postes de notre groupe des crimes de rue et de notre groupe antidrogue, nous disposons d'un groupe civil de gestion des délinquants composé d'une seule personne qui couvre nos 22 collectivités. Telles sont les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans nos efforts pour lutter contre les problèmes liés à la drogue.

Eric Melillo: Mon temps est probablement écoulé.

Merci, cheffe.

Merci, monsieur le président.

Le président: Nous passons maintenant à M. Hanley, qui dispose de six minutes.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci.

Merci à tous les témoins de leur présence.

Madame Nagano, mes questions s'adresseront à vous.

Tout d'abord, vous n'avez pas pu terminer votre déclaration préliminaire. Y a-t-il des points essentiels que vous souhaiteriez mentionner rapidement? J'ai quelques autres questions à vous poser, mais si vous avez des recommandations importantes à formuler, n'hésitez pas, et nous prendrons bien sûr également l'information que vous aurez fournie par écrit.

Georgina Nagano: Merci, monsieur Hanley.

J'ai travaillé au sein de la GRC et aux côtés des nations pendant plus de quatre décennies. Cela fait 40 ans. J'ai moi-même vieilli. Je sais ce que la police peut faire et ne peut pas faire. La seule application de la loi ne suffira jamais à assurer la sécurité dans nos collectivités autochtones. La sécurité repose sur les relations, la prévention et la responsabilité mutuelle. La police à elle seule ne peut pas nous aider à surmonter les traumatismes.

Brendan Hanley: Merci. C'est excellent de l'entendre.

Vous parlez de souveraineté des données. Je me souviens de ce que vous avez déjà raconté au sujet des effets qui ont été observés environ un an après la mise en place du Programme des agents de sécurité communautaire dans la Première Nation des Kwanlin Dün. Le nombre d'appels à la police avait considérablement diminué. Pouvez-vous nous raconter brièvement cette histoire?

Georgina Nagano: Oui.

Lorsque nous avons commencé notre travail sur la sécurité communautaire dans la Première Nation des Kwanlin Dün, nous avons notamment examiné les données relatives au nombre d'appels à la police qui avaient été faits au cours de l'année écoulée. En 2015, l'ancienne cheffe, Doris Bill, nous avait demandé combien d'appels à la police avaient été reçus dans cette collectivité. Il s'agissait d'une collectivité de 300 foyers dans laquelle vivaient 500 personnes et qui bénéficiait d'un service de police 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par année, de toutes les ressources nécessaires et de trois agents affectés dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit. Le nombre d'appels à la police était de 1 076, ce qui équivalait à deux appels par personne par jour. Le taux de criminalité était élevé: voies de fait contre un membre de la famille, violence sexuelle, introductions par effraction, etc.

Nous avons commencé à travailler avec la collectivité et dans le cadre du Programme des agents de sécurité communautaire. Puis, l'année suivante, l'ancienne cheffe Bill m'a dit: « Gina, peux-tu demander à la GRC combien d'appels nous avons reçus dans la collectivité en 2016 depuis que nous avons commencé à y travailler? » L'inspecteur Thompson a répondu qu'il y avait eu 666 appels. J'ai dit: « Non, Archie. J'ai besoin du nombre pour toute l'année. » Il a répondu que c'était bien 666 appels. En un an, nous avons réduit le nombre d'appels à la police de 40 %.

Brendan Hanley: Avez-vous pu accéder à des données de façon continue afin de déterminer si la tendance s'est maintenue? Comment mesurez-vous les résultats?

Georgina Nagano: Je vais demander à ma collègue de répondre à la question. C'est elle qui a procédé à l'analyse.

Una Gair (dirigeante principale des opérations, House of Wolf and Associates Inc.): Les nations ont toujours du mal à accéder à des données de la déclaration uniforme de la criminalité, qui sont des données désagrégées et anonymisées de la GRC sur les infractions criminelles commises dans leurs collectivités, ainsi que sur les conséquences de ces infractions dans les collectivités. C'est un problème persistant qui entrave les efforts que déploient les nations pour évaluer leurs propres programmes et leur incidence. C'est toujours un problème, que nous avons soulevé à maintes reprises à de nombreuses occasions.

• (1800)

Brendan Hanley: Merci. C'est bon à savoir.

Je pense qu'on parle en grande partie de données provenant d'observations faites sur le terrain, mais elles n'en sont pas moins frappantes, à en juger par les nombreux témoignages que nous avons recueillis.

Madame Nagano, vous avez été très directe dans vos recommandations et nous vous en sommes reconnaissants. Vous n'avez pas beaucoup parlé du travail que vous accomplissez au sein de House of Wolf et de la façon dont vous travaillez auprès des collectivités. Pourriez-vous peut-être décrire brièvement l'enquête que vous menez et expliquer en quoi elle peut influencer ou non sur l'élaboration

d'un programme des agents de sécurité communautaire et en quoi la situation peut varier d'une collectivité à l'autre?

Georgina Nagano: Merci, monsieur Hanley.

Je vais encore une fois demander à ma collègue de répondre à la question.

Una Gair: Nous menons un processus dit de recherche participative communautaire. Il consiste en une méthode mixte visant à consulter les membres de la collectivité, en veillant à couvrir environ 20 % des personnes qui vivent au sein de cette collectivité et en les faisant participer de diverses manières. Nous organisons des échanges en petits groupes, suivis d'entretiens qualitatifs individuels pour continuer à explorer les sujets abordés. Dans les petites collectivités, il est souvent difficile de soulever certaines questions en public, mais lorsque les gens travaillent avec nous en privé, beaucoup de choses peuvent ressortir.

Nous le faisons en particulier afin de les aider à déterminer les caractéristiques des risques et les comportements inadaptés au sein de leurs collectivités et à concevoir des programmes adaptés à la collectivité.

On nous connaît probablement mieux pour nos agents et nos gardiens de sécurité communautaire, mais il s'agit en fait d'un ensemble de programmes que les nations mettent généralement en œuvre simultanément pour s'attaquer en amont aux problèmes que l'on constate et auxquels nous essayons tous de remédier. Les agents de sécurité communautaire constituent l'un des éléments.

L'un des points que je tiens vraiment à souligner, et qui, je le sais, est indirectement lié à votre question, monsieur Hanley, et je vous remercie encore de l'avoir posée, c'est qu'à l'heure actuelle, le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit comporte deux options. Les nations ont la possibilité de conclure une entente communautaire tripartite avec la GRC ou une entente sur la gestion de leur propre service de police, et c'est un choix très restrictif. Pour de nombreuses nations éloignées dont les petites collectivités n'ont peut-être pas les moyens financiers de mettre en place leur propre force de police, c'est impossible. Il n'y a en fait qu'une seule option.

Georgina Nagano: Je pense...

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, mesdames Nagano et Gair, et vous félicite pour votre initiative.

J'ai appris sur votre site Internet que votre organisme a été le lauréat du Prix inspiration Arctique 2021. J'ai aussi remarqué qu'à l'époque, le docteur Henley a collaboré à cette initiative qui, visiblement, a fait la différence et a eu un effet important sur votre communauté.

À votre avis, les mécanismes de financement actuel du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires sont-ils suffisants pour soutenir des programmes et des services de sécurité communautaires dirigés par des Autochtones comme le vôtre?

Pouvez-vous nous donner des exemples de lacunes ou de conséquences du manque de financement?

Enfin, pouvez-vous expliquer comment un soutien ciblé pourrait renforcer des initiatives d'autodétermination des services de police?

[Traduction]

Georgina Nagano: Les mécanismes de financement sont complexes. Les gouvernements des Premières Nations avec lesquels nous travaillons financent les programmes des agents de sécurité communautaire en amont. C'est en partie parce que cela devient leur programme. Ce n'est pas le cas du gouvernement fédéral ou territorial et le succès du programme repose sur le fait qu'il s'agit de leur programme dès le départ.

Cependant, ils doivent puiser dans leurs propres fonds pour financer ces programmes, ce qui complique les choses, de sorte que le soutien financier est continu. Les lacunes que nous constatons, les lacunes en matière de financement pour assurer la poursuite des programmes... Il n'y a pas de financement durable. C'est pourquoi nous sommes ici: il faut comprendre que nous avons besoin d'un financement durable pour ce programme qui fonctionne vraiment.

S'il y avait un autre volet... Il y a trois volets, dont l'application de la loi assurée par la GRC. Il y a aussi le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, services qui assurent l'application de la loi. Nous n'avons pas de volet qui permette à la collectivité de s'occuper de s'autogérer dans le cadre d'un programme des agents ou des gardiens de sécurité communautaire, où l'on peut réellement travailler selon une approche holistique.

• (1805)

[Français]

Sébastien Lemire: Sur votre site Internet, vous établissez aussi un lien entre les conséquences du financement occidental sur le développement économique et les conséquences de ce même financement sur les communautés.

J'aimerais vous entendre en parler davantage, parce que je trouve important de comprendre qu'un financement ciblé ne donne pas toujours les résultats escomptés et entraîne parfois des disparités qui ont des conséquences, notamment dans les communautés autochtones.

[Traduction]

Georgina Nagano: Entre autres choses que j'ai faites, j'ai travaillé à une maîtrise en développement économique communautaire. Une grande partie de l'expérience que j'ai acquise après avoir quitté la police concerne également le développement économique. J'ai élaboré un diagramme sur la disparité économique et les Autochtones. D'un côté, nous avons les traumatismes et les crises que subit notre collectivité autochtone en raison de la colonisation, notamment, et de l'autre, nous avons l'économie, où certaines collectivités sont riches. Le problème, c'est que notre population est en trop mauvaise santé pour passer de l'autre côté.

Vingt ans plus tard, la collectivité des Kwanlin Dün a réussi à passer de l'autre côté. Toute la collectivité prospère sur le plan économique. En fin de compte, il faut assurer la viabilité économique afin que la collectivité autochtone puisse commencer à fonctionner de manière autonome. Les gens sont prêts. Il en est ainsi: si vous avez subi un traumatisme et que nous misons sur la sécurité comme fondement, vous pouvez alors commencer à aller à l'école, à trouver un emploi, etc., et participer à la vie de la collectivité. C'est ce que nous avons fait pour que toute la collectivité devienne prospère sur le plan économique.

La collectivité des Kwanlin Dün se porte bien. C'est l'une des collectivités les plus riches du Yukon à l'heure actuelle. Les gens reviennent chez eux pour travailler dans leur collectivité. Ils s'y épanouissent. Son taux d'aide sociale est le plus bas du Yukon, alors qu'il était auparavant le plus élevé. Il est probablement tombé à zéro. Cette collectivité a le taux d'emploi le plus élevé. Ses membres reviennent chez eux pour travailler pour leur propre gouvernement.

L'accès à l'éducation, à la formation et à tout le reste repose sur la sécurité. Voilà ce que nous faisons: miser sur la sécurité. Il est possible de prospérer en tant que collectivité autonome.

Merci.

[Français]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

[Traduction]

Le président: Il ne vous reste qu'environ une minute.

[Français]

Sébastien Lemire: C'est parfait.

Madame Nagano, votre programme ressemble à ce qui se fait beaucoup à Val-d'Or en matière de police mixte. J'aimerais en savoir davantage sur le travail de collaboration avec la GRC.

Y a-t-il des défis persistants?

La confiance réussit-elle à s'établir?

Selon vous, quelles mesures concrètes le gouvernement fédéral pourrait-il mettre en place pour améliorer la collaboration tout en respectant l'autonomie des communautés autochtones?

[Traduction]

Georgina Nagano: Je vais demander à ma collègue de répondre à la question.

Una Gair: Il y a une longue histoire entre les peuples autochtones et la GRC ou les forces de police en tant qu'agents de la Couronne et de l'État. Il s'agit d'une relation très difficile. La Première Nation des Kwanlin Dün est un exemple intéressant. C'est le plus ancien programme auquel nous avons participé. C'est probablement la raison pour laquelle nous continuons d'en parler. Ils ont également commandé un rapport d'évaluation que je vous encourage à lire. Ce n'est pas à nous de le transmettre, mais je crois qu'ils seraient heureux de parler des résultats positifs du programme.

L'un des problèmes, c'était que, même dans une région qui bénéficiait d'une bonne surveillance policière et de ressources suffisantes, les gens ne contactaient pas la police. Ils n'avaient pas recours aux services de justice. Ils avaient très peur de ce qui se passerait si la GRC intervenait. L'intérêt de ce programme intermédiaire...

Encore une fois, la situation varie considérablement d'une collectivité à l'autre. À Teslin, deux aînées font ce travail et agissent comme intermédiaires entre le système de justice officiel et la collectivité en tant que défenseuses, guides et témoins quant à la façon dont les gens sont traités, à ce qui se passe par la suite et au suivi. Je pense que...

Le président: Merci beaucoup.

Nous avons un peu dépassé le temps imparti.

[Français]

Sébastien Lemire: Excusez-moi, monsieur le président.

J'aimerais demander à la témoin de faire parvenir au Comité le rapport d'évaluation dont elle a fait mention.

[Traduction]

Le président: Oui.

Monsieur Morin, vous disposez de cinq minutes.

Billy Morin: Madame Nagano, encore une fois, vous avez clairement fait ressortir que les collectivités doivent assurer elles-mêmes leur sécurité. Vous avez souligné une partie du travail que vous avez accompli au Yukon et avec les agents de sécurité communautaire. Vous avez parlé de deux femmes, de deux tantes. Pourriez-vous nous en dire plus sur la façon unique dont elles veillent à la sécurité de leur collectivité au Yukon?

• (1810)

Georgina Nagano: C'est incroyable. Ce sont deux sœurs de plus de 65 ans qui jouent un rôle de matriarche. Elles ont présenté une demande dans le cadre du programme comme agentes de sécurité communautaire. Nous avons redonné vie à la justice traditionnelle et aux méthodes traditionnelles basées sur la culture, les valeurs et le système clanique de cette collectivité, de sorte que les jeunes et tous les gens ont quelqu'un à qui rendre des comptes. Il s'agit de revitaliser les méthodes traditionnelles, ce que tous les membres de la collectivité respectent. Ils respectent ces deux tantes « redoutables ». Si elles leur disent qu'ils doivent rentrer chez eux, eh bien, ils le font. Le taux de criminalité a diminué parce qu'elles sont devenues les yeux et les oreilles de la collectivité. Elles savent avant la police ce qui se passe. Elles n'ont pas à porter des armes à feu pour le découvrir. Elles ne se mettent pas en danger. C'est une question de confiance. C'est une question de respect.

Le mot clé est « confiance ». Elles ont la confiance de la collectivité. Elles n'effectuent pas de rotation. Elles restent dans la collectivité et elles connaissent tout le monde. Le succès de cette initiative tient au fait que ce sont des matriarches. Elles sont respectées et elles redonnent vie aux lois et aux méthodes traditionnelles de la collectivité. Elles jouent ce rôle depuis près de quatre ans maintenant.

Billy Morin: J'aime beaucoup entendre parler de solutions modernes qui tiennent compte du contexte traditionnel et de l'importance que revêtent les valeurs familiales pour les nations.

Puisque ce sont surtout les solutions qui m'intéressent, je vais essayer de faire très court.

S'il y a une chose que le gouvernement actuel a bien faite, c'est d'avoir collaboré avec les Premières Nations dans la mise en œuvre d'accords de subvention de 10 ans à Services aux Autochtones Canada. Dans le cadre d'un tel accord, on obtient un financement durable pendant 10 ans et une feuille de route sur 10 ans, comparativement aux accords de contribution d'un ou deux ans dont bénéficiaient la plupart des Premières Nations. Pour y être admissible, il faut avoir adopté une loi sur l'administration financière et obtenir une certification du Conseil de gestion financière des Premières Nations.

Je pense à une solution en matière de maintien de l'ordre qui soit différente du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit de Sécurité publique Canada, qui est actuellement mal encadré. Il y a peut-être un lien à faire avec un futur pro-

gramme tel qu'un programme de subvention de 10 ans. En tant que député conservateur, je crois qu'il faut protéger les contribuables canadiens lorsqu'il s'agit de prendre des risques les uns pour les autres. C'est que les Premières Nations doivent avoir une loi sur l'administration financière pour renforcer leur capacité d'assumer leurs responsabilités, mais les règles sur la façon dont elles dépensent leur argent sont moins strictes. C'est à elles de le déterminer dans le cadre de l'accord de subvention de 10 ans. Pour ce qui est du maintien de l'ordre, j'y vois peut-être une idée similaire. À ce chapitre, l'admissibilité à une entente sur les services de police de 10 ans pourrait dépendre de l'adoption d'une loi sur la sécurité communautaire.

Quels éléments incluriez-vous dans une loi sur la sécurité communautaire visant des collectivités autochtones? À quoi cela ressemblerait-il selon vous?

Una Gair: Chaque nation est différente. Il est impossible de donner des recommandations précises à ce sujet, car, par exemple, dans le cas de la société des Tlingit de Teslin, une société matriarcale, les femmes occupent des postes de responsabilité touchant les normes sociales et le droit, ce qui explique pourquoi le programme a très bien fonctionné. Je pense que j'écarterais l'idée selon laquelle il faut que ce soit axé sur le maintien de l'ordre, car le bien-être et la justice, c'est bien plus que le maintien de l'ordre. On commence par la fin. Je propose que nous réexaminions notre conception de la justice et de l'accès à la justice afin que nous ne nous limitons pas à la lutte contre la criminalité.

Billy Morin: Je vais terminer par un commentaire, monsieur le président.

Je vous remercie de votre réponse, car je pense qu'il pourrait y avoir un rapprochement à faire avec d'autres services sociaux qui ont fonctionné. Cela a fonctionné entre d'autres Premières Nations et le gouvernement. Dans ce cas, je ne pense pas qu'il y ait de solution unique, mais certains principes au sein des communautés autochtones sont les mêmes partout au pays. Je pense à la justice réparatrice et au fait qu'il ne s'agit pas tant du maintien de l'ordre que du fait, comme vous l'avez mentionné, de commencer par le bon bout de la rivière.

Je vous remercie de cette réponse.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Battiste pendant cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Jaime Battiste: Merci, monsieur le président.

Je remercie M. Morin d'avoir pris ma question sur les tantes, les « deadly aunties ». Je voulais en savoir plus à ce sujet, alors je vais poursuivre dans la même veine. À quoi ressemble la collaboration entre les agents de sécurité communautaire et la GRC dans la région? Trouvez-vous que c'est un partenariat qui fonctionne, ou est-ce un échec?

• (1815)

Georgina Nagano: Je suis ici pour vous parler honnêtement, et je vais vous dire que c'est un échec. Je le dis parce que je suis une ancienne agente de police et que j'ai déjà occupé un poste dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, et à l'époque, cela n'a jamais fonctionné. C'était en 1985. Vous pouvez continuer à financer la police et la GRC comme vous le faites actuellement, et nous serons de retour ici dans 100 ans.

Ce que nous devons faire, c'est envisager une collaboration plus saine et dire: « Oui, nous avons besoin de la police. Oui, nous avons besoin du programme des agents de sécurité communautaire. Oui, nous avons besoin de tout cela. » À l'heure actuelle, c'est difficile. C'est presque comme si c'était nous contre eux, et je le sais. J'ai travaillé à la GRC, et c'était toujours nous contre eux. La menace pour eux vient du fait qu'on nous alloue, disons, 1,5 million de dollars pour faire du travail de sécurité communautaire. Au Yukon, cela veut dire que la police ne reçoit pas 1,5 million de dollars pour embaucher plus de policiers.

J'ai été agente de police à Whitehorse, au Yukon, à l'âge de 19 ans. Nous étions deux à assurer le maintien de l'ordre dans toute la région de Whitehorse, qui compte 19 000 habitants. Cela n'a pas changé.

Comme je l'ai dit, je suis ici pour être honnête avec vous, et ce programme est un échec. Allouez les fonds aux communautés comme aux services de police autochtones autonomes de ma collègue ici. Les gens se tournent vers eux, pas vers la GRC. Au bout du compte, dans le travail d'application de la loi, nous ne pouvons pas faire abstraction des traumatismes. La collaboration est donc difficile.

J'aimerais que la GRC prenne ses responsabilités. Le commandant au Yukon nous a dit précisément qu'ils ne travailleront pas avec nous. Pourquoi? Le programme est une réussite. Nous guérissons nos gens, et quel est le coût pour le gouvernement? Nous n'avons pas encore reçu d'argent. C'est une très bonne question. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi c'est un problème.

Je pense que ma collègue a quelque chose à dire.

Una Gair: Les temps sont difficiles partout, probablement dans la fonction publique et, je suppose, à la GRC. Je sais qu'ils ont été durement touchés par le livre blanc publié en mars sur l'avenir des services de police contractuels. Cela teinte probablement en partie nos discussions et notre collaboration.

Voici comment je peux le mieux vous décrire la situation: lorsqu'une nation met en œuvre ses propres programmes de sécurité, et disons qu'elle cible la violence familiale et les dossiers K, un an plus tard, elle veut voir l'incidence des mesures qu'elle a prises. Avons-nous réussi à diminuer le nombre? Avons-nous un portrait plus complet maintenant? Réduisons-nous le chiffre noir?

Nous avons eu beaucoup de mal à obtenir l'information quand les nations ont demandé ces données à la GRC, même si elles ne lui appartiennent pas. Elle fait rapport au Centre canadien de la statistique juridique chaque mois. C'est un sondage de 30 secondes, et elle ne veut pas communiquer l'information à la nation. Encore une fois, les données sont désagrégées et anonymisées. Il s'agit d'une série de chiffres jusqu'à 9 000 qui fournissent simplement des détails contextuels sur ce qui a été constaté, puis sur les résultats de ladite constatation ou sur la relation entre l'accusé et la victime.

Jaime Battiste: Je vous remercie.

Je dois donc en déduire, d'après les témoignages que nous entendons aujourd'hui, que lorsque les communautés ont quelqu'un qu'elles connaissent, quelqu'un qui fait partie de la nation, cela aide beaucoup à désamorcer la situation. À l'heure actuelle, la GRC n'a pas la même approche que les agents de sécurité communautaire.

Pensez-vous que nous avons besoin d'une approche différente ou peut-être d'un modèle hybride? Aux États-Unis, ils utilisent des services de police tribaux. Les gens peuvent avoir des shérifs dans leur

communauté ou des groupes tribaux. Est-ce un modèle dont nous avons besoin? Devons-nous sortir du contexte actuel des options flexibles et trouver quelque chose de différent pour les services de police des Premières Nations?

Georgina Nagano: Absolument, et j'ai dit notamment que la police a un rôle à jouer dans l'application de la loi. Nous en avons vraiment besoin, mais je dis aussi qu'il faut que les communautés autochtones aient une place.

La police appliquait la loi. Ils ont enlevé les enfants. C'est ce qui s'est passé. On n'a pas apporté de changement depuis la création de la Gendarmerie royale du Canada, alors nous avons absolument besoin de quelque chose de différent pour nos communautés. Nous devons sortir des sentiers battus. Je dis toujours qu'il faut sortir du cercle. Nous devons le faire. Il n'y aura pas de changement si nous ne faisons rien ici.

Jaime Battiste: Voici ma dernière question.

Y a-t-il une collaboration entre les agents de sécurité communautaire qui se trouvent un peu partout au Canada afin que nous puissions examiner les pratiques exemplaires et les modèles qui fonctionnent vraiment bien? Ce faisant, nous pourrions dire: « Voici où il faut investir l'argent », au lieu de l'investir dans la GRC, car cela ne semble pas fonctionner aussi bien que nous le souhaiterions dans bon nombre de nos communautés des Premières Nations.

● (1820)

Le président: Veuillez répondre très brièvement.

Georgina Nagano: Oui, si on pouvait investir l'argent là, je vous garantis que cela fonctionnerait et que cela ferait baisser les statistiques en matière de criminalité dans n'importe quelle communauté.

Jaime Battiste: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons passer à M. Lemire pendant deux minutes et demie. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Nagano et madame Gair, vous nous sensibilisez énormément au travail collaboratif des policiers.

Selon vous, quelles formations doivent recevoir les policiers?

Quels protocoles et quelles stratégies de sécurité publique devraient être mis en place pour informer culturellement les policiers et aligner ces derniers sur vos réalités?

Ces formations devraient peut-être intéresser les autorités provinciales et fédérales qui dictent les budgets. Avez-vous des recommandations à nous faire?

[Traduction]

Una Gair: Nous avons récemment établi un partenariat avec l'Université du Yukon. Au cours de la dernière année, nous avons donné de notre temps pour élaborer le premier programme de micro-accreditation pour les agents de sécurité communautaire. C'est une formation de base. Nous serions heureux de communiquer cette information au Comité.

La question que vous posez est difficile parce que chaque communauté est très différente. Je peux parler des communautés avec lesquelles nous avons travaillé et avec les détachements réceptifs de la GRC, parce qu'il en existe. Certains d'entre eux travaillent très fort et font un excellent travail. Nous avons notamment organisé de petites activités pour les nouveaux membres qui arrivent dans une communauté, comme aller prendre le thé avec quelques aînés ou participer à l'après-récolte. C'est une façon de les initier à la vie de la communauté avant qu'ils commencent à mener leurs patrouilles.

L'idée est de bâtir une relation, d'apprendre à se connaître en tant qu'êtres humains et d'établir un lien de confiance. Il serait difficile de dire si c'est ce dont on a besoin partout au pays, en plus des connaissances en santé mentale et en soins sensibles aux traumatismes qui devraient faire partie de la formation de tous les premiers intervenants.

Georgina Nagano: Je tiens à ajouter qu'au Yukon, nous travaillons à mettre en place un programme de gardiens de la sécurité communautaire dans notre cinquième communauté sur les 14 Premières Nations.

[Français]

Sébastien Lemire: À votre avis, quelles sont les stratégies les plus efficaces en ce qui concerne la prévention communautaire et les approches culturellement adaptées à la lutte contre les drogues et l'alcool dans les communautés?

[Traduction]

Georgina Nagano: C'est une très bonne question.

Comme j'ai travaillé dans le domaine de la lutte antidrogue, comme agente de police infiltrée, etc., nous travaillons avec les membres de l'Unité d'enquête chargée de l'application de la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages. L'Unité est un mécanisme territorial d'application de la loi. Nous travaillons avec ses membres sur les problèmes de contrebande et de trafic de stupéfiants. Nous travaillons en collaboration avec les agents de sécurité communautaire afin de trouver des idées novatrices pour éliminer le trafic de drogue dans une communauté. Cela fonctionne bien.

Nous envisageons également de concevoir et développer une application de sécurité communautaire, si vous voulez la financer. Cela fonctionne bien. Nous voulons que les communautés soient proactives. Elles se mettent à la tâche et nous fournissent l'information avec laquelle nous — la police et l'Unité — pouvons travailler. Nous avons également créé une ligne anti-crime communautaire. Des gens appellent de façon anonyme et confidentielle pour nous fournir de l'information.

Nous sommes-nous attaqués aux drogues dures et à la criminalité dans les communautés? Oui.

Le président: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Schmale pendant cinq minutes. Allez-y, je vous prie.

Jamie Schmale: Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous avons entendu d'excellents témoignages aujourd'hui. Merci beaucoup aux témoins, en ligne et en personne.

Madame Nagano, j'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire.

Vous avez parlé du Programme des services de police autochtones et du fait qu'il n'a pas vraiment été mis à jour depuis 1996. Beaucoup de choses ont changé depuis. Je trouve cela déconcertant, comme M. Morin l'a mentionné il y a quelques minutes, d'entendre parler du financement du programme et des contraintes que vous avez et aussi du fait que le programme n'a pas beaucoup été mis à jour depuis 1996. Certains changements ont été mentionnés dans un rapport du vérificateur général en 2014. En fait, les éléments fondamentaux du programme n'ont pas vraiment été adaptés aux réalités d'aujourd'hui.

• (1825)

Georgina Nagano: Oui.

Voulez-vous répondre?

Una Gair: Bien sûr.

Oui, il n'y a pas eu beaucoup de changements, malgré tout ce qui s'est passé au cours des 15 à 20 dernières années: la crise des drogues toxiques, les répercussions de la COVID sur la santé mentale et le bien-être, la récession économique, qui aura également une grande incidence sur les déterminants sociaux de la santé et fera augmenter les taux de criminalité. Beaucoup de choses ont changé en ce qui concerne, par exemple, les lois sur la mise en liberté sous caution, la capacité de surveillance aux niveaux fédéral, territorial ou provincial. C'est devenu beaucoup plus compliqué, et c'est pourquoi, encore une fois, le rapport de la vérificatrice générale sur les millions de dollars qui n'ont pas été dépensés et la question de savoir où ils sont allés nous laissent perplexe, car ces millions n'ont assurément pas atterri dans les communautés qui en ont besoin.

Jamie Schmale: Avant de passer à ma prochaine question, notre amie du Traité n° 3 souhaite-t-elle faire un commentaire?

Cheryl Gervais: Je peux certainement faire un commentaire à ce sujet.

Je pense avoir parlé plus tôt du changement pour permettre le financement d'unités spécialisées. Cela s'est passé il y a tout juste deux ans, alors la situation est restée à peu près la même au cours des dernières décennies. Encore une fois, nous continuons de préconiser des changements qui vont répondre à nos besoins, qui sont guidés par les communautés, et qui vont offrir des services aux communautés autochtones. Vous avez toutefois raison. C'est malheureux, mais encore aujourd'hui, nous devons informer les gens et ils sont surpris d'apprendre que des cadres comme le Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit n'ont pas évolué.

Jamie Schmale: C'est vraiment choquant d'apprendre cela, malgré le fait que tout a tellement changé. Il a été créé en 1991, et en 1996, Internet ne faisait que commencer, et nous faisons maintenant face à toutes sortes de nouveaux problèmes.

J'aime ce que j'entends de part et d'autre ici, à savoir que le financement devrait aller directement aux communautés autochtones. Les gens savent quelle est la meilleure façon de régler bon nombre des problèmes au sein de leur communauté. J'aime qu'on parle de la rémunération normalisée, de l'abandon du financement accru des programmes, de la possibilité pour les services de police de se pencher sur les pensions et d'offrir des avantages sociaux qui pourraient aider à maintenir les agents en poste, afin qu'il n'y ait pas de roulement...

Comment voyez-vous ce grand changement se produire? On a parlé plus tôt de la GRC. Si nous voulons, disons, avoir moins d'agents de la GRC, et plus de services de police communautaires, comment pouvons-nous changer la formule pour qu'elle fonctionne, étant donné les différences entre les communautés des Premières Nations au pays?

Una Gair: Étant donné que l'argent est déjà attribué par l'entremise du Programme des services de police des Premières Nations et des Inuit, je vous suggère de faire en sorte que Sécurité publique Canada et la GRC ne soient plus administrateurs du programme. Je vous suggère aussi de convoquer une table ronde et de faire participer l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil des Premières Nations du Yukon et d'autres associations de partout au pays, et d'élaborer conjointement un modèle d'accès et de reddition de comptes.

Jamie Schmale: Je pense que je suis d'accord avec vous. L'argent est là. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'injecter de nouveaux fonds. Nous devons simplement mieux dépenser ce que nous allouons dans le cadre du processus budgétaire. Je suis d'accord. Merci.

La représentante du Traité n° 3 souhaite-t-elle faire un commentaire avant que je passe à ma prochaine question?

Cheryl Gervais: En tant que service qui travaille en étroite collaboration avec nos communautés, je suis certainement en faveur de leur donner les moyens de prendre soin de leur propre sécurité. Notre rôle est évidemment d'appliquer la loi, mais en tant que service autochtone, nous voulons que ce soit adapté à la culture, nous

voulons avoir des liens forts avec les gens et obtenir leur confiance, compte tenu des réalités historiques de notre relation.

Par exemple, dans l'une de nos communautés, Lac La Croix, ils ont adopté une loi inhérente, qui comprend des postes d'agent de sécurité communautaire, mais c'est là que nous nous heurtons à un mur. Comment pouvons-nous les aider en tant que service de police quand nous avons nous-mêmes des difficultés financières? Comment pouvons-nous les aider à financer cette formation avec leurs propres fonds pour garder ce programme dans leur communauté?

Le président: Cela nous amène à la fin de vos cinq minutes, monsieur Schmale.

Jamie Schmale: Je pensais que vous aviez dit sept.

Le président: Non. C'est un bel essai, cependant.

Chers témoins, je vous remercie tous de vos excellents témoignages aujourd'hui.

Chi-meegwetch. Merci.

● (1830)

Cheryl Gervais: Merci. *Meegwetch*.

Le président: Mesdames et messieurs, cela nous amène à la fin de la séance. Il est 18 h 30.

Êtes-vous d'accord pour lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>